



MOUSTIERS-SAINTE-MARIE

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

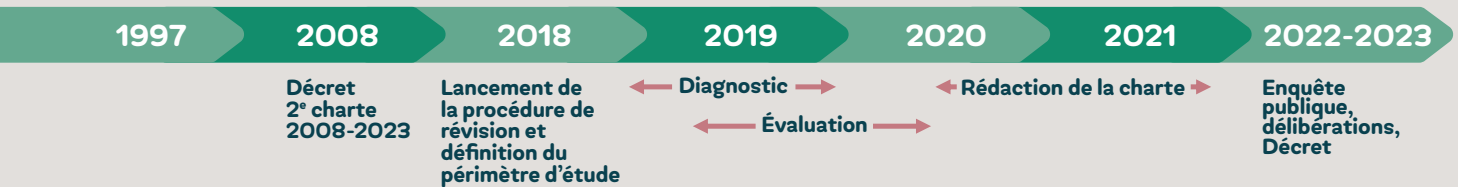
Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- Animation du site Natura 2000 « Gorges de Trévans, Montdenier et Mourre de Chanier » : diagnostic et définition d'objectifs de gestion, inventaires et suivis d'espèces (armoise insipide) ; cartographie des habitats agro-pastoraux, montage de mesures agro-environnementales avec des éleveurs volontaires.
- Appui aux travaux de restauration et d'entretien de la végétation des bords de la Maïre, des ravins d'Embourgues, Notre-Dame, du Riou, par le SIVU, puis par le syndicat mixte du Parc (77 km traités depuis 2008).
- 71 édifices du patrimoine bâti inventoriés et décrits et 15 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont la chapelle Notre-Dame de Beauvoir, le lavoir de la Bourgade, la fontaine de la Diane.
- Organisation de chantiers participatifs de restauration du patrimoine bâti et de transmission des savoir-faire traditionnels pour la restauration du mur d'abeilles.
- Accompagnement et relance de la dynamique autour de la sauvegarde et conservation de la gravure rupestre du bison de Segriès et abords avec les acteurs de l'archéologie et la commune.



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Sensibilisation des visiteurs et des usagers des lacs : autocollants et bâches mis à disposition des loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites).
- Trois panneaux d'information touristique installés sur les sites de l'Étoile, la Cadeno et Saint-Saturnin, ainsi que quatre panneaux d'information sur les risques liés aux sauts sur le pont du Galetas.
- Passage quotidien des écogardes en saison estivale, depuis 2002 : sensibilisation et prévention aux problématiques des sauts, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- Opération de nettoyage des berges du lac de Ste-Croix (groupes de volontaires coordonnés par les écogardes).

- Prise en charge d'interventions pédagogiques ou de sorties scolaires pour l'école (5), la crèche (1) et pour le centre de loisir, notamment autour du projet de restauration d'un ancien canal d'irrigation et de la cuve du jardin pédagogique dans l'enclos du mur d'abeilles.
- Événement « 1851, un soulèvement pour la République » : lien avec le spectacle historique du village et inauguration d'une plaque commémorative ; publication d'un courrier scientifique (2011).
- Événement « les figures du Verdon » : allumage du four de Marcel Provence et lectures d'archives autour de son histoire, publication d'un numéro spécial de la revue *Verdons*.
- Organisation de temps d'échanges pour les habitants : balade conférence sur l'agriculture (2010), plusieurs participations à la Folle journée Montdenier, stages de taille des oliviers, conférence visite de faïencerie, animations sur le thème tourisme et handicap, de l'énergie solaire, projection débat sur la transmission agricole (2014), conférences dans le cadre du festival Inventerre.
- Co-organisation avec la SEM de Moustiers de la fête des 20 ans du Parc au domaine de Valx et au village (balades et concerts).

Domaine de Valx (propriété du Conservatoire du littoral) :

- Maintien des activités agricoles existantes, convention avec la société de chasse, création d'un chèvrierie et aide à l'installation d'un trio d'agriculteurs en bio élevage et maraîchage (2014)
- Nombreuses activités pédagogiques depuis 2015 : stages de greffe des fruitiers, ateliers fromage, cuisine et valorisation des produits locaux de saison, accueil des écoles et groupes.
- Chantiers de restauration du patrimoine bâti (murs en pierre sèche, pigeonnier, peinture à la farine...) dont certains étaient à vocation de formation (employés municipaux...) ou supports de sensibilisation grand public (chantiers participatifs).



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement des agriculteurs volontaires du plateau de Valensole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement (démarche REGAIN co-animée avec la chambre d'agriculture 04 et la SCP) : 50 exploitations impliquées dont 2 sur la commune (préconisation de pratiques permettant la restauration de la qualité des sols et de l'eau, formations, journées techniques), 1 chantier de

plantation de haies chez un agriculteur volontaire de la commune.

- Transmission des **savoir-faire fruitiers** : accompagnement technique et fourniture de plants pour la création d'un verger conservatoire de variétés anciennes d'intérêt local chez 1 particulier volontaire de la commune, au monastère de Ségriès (68 vergers créés sur le Parc).

- Organisation des **marchés paysans** estivaux du Verdon en lien avec la chambre d'agriculture depuis 2010.

- Promotion de la **randonnée** : création du GR de Pays – Tour du lac de Ste-Croix ; réalisation de 5 fiches randonnée ainsi qu'un itinéraire vélo autour du lac ; valorisés dans www.cheminsdesparcs.fr ; définition d'un schéma d'interprétation du tour du lac incluant le GR et les sites du Conservatoire du littoral.

- Attribution de la **marque Valeurs Parc** à quatre bénéficiaires pour l'hébergement et les sorties accompagnées (La Fabrique, monastère de Ségriès, Petit Ségriès et Roc'n'vol).

- Accompagnement de l'union des faïenciers dans une démarche de structuration de la filière « argile » régionale avec le **PRIDES ACTIV'ARGILE** (2008).

- **Valorisation régulière de la faïence** de Moustiers sur les stands tenus dans différentes manifestations régionales ou nationales, et notamment au Congrès des Parcs en 2012 ; accompagnement d'un faïencier de Moustiers dans la production de porte-savon illustrant le savoir-faire de la faïence dans les boutiques de l'Occitane (2010).

- Installation d'une des premières **toitures photovoltaïques citoyennes** du département des Alpes-de-Haute-Provence sur la ferme caprine en partenariat avec la SCIC Energ'Ethique04 (2016).

- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV-2018) : aide technique et financière pour des travaux de rénovation énergétique (changement de chaudières à l'école + gendarmerie).

- Accompagnement de projets et aide au financement via le **programme européen Leader** : restauration de la chapelle du Monastère de Ségriès ; restauration de **l'oliveraie des Claux** (étude foncière et travaux portés par la commune et l'association Oliviers et paysages) ; rénovation des hébergements du Petit lac et projet de création d'une **maison des artistes** (portés par la commune).



AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de l'élaboration du **plan local d'urbanisme** : aide à la consultation et à l'analyse des offres des bureaux d'étude, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions, émission d'un avis sur le projet arrêté de PLU.

- **Contrat rivière** : aide technique et recherche de financements pour l'installation de **toilettes sèches** sur le site de l'Étoile (2010 et 2014) ; la construction de la nouvelle **station d'épuration** (2017) et mobilisation du partenariat de **solidarité aval/amont** négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence, réduisant la part de financement restant à charge de la commune.

- Accompagnement de la commune dans la prise d'arrêtés municipaux réglementant la **circulation motorisée en espace naturel** sur le site du Conservatoire du littoral dit « la Vigie » (arrêté pris en 2015) et sur celui de la « voie romaine » ; accompagnement sur la mise en place d'aménagements relatifs à la mise à l'eau de St-Saturnin.

- Accompagnement de la commune dans l'expérimentation d'une **navette touristique** entre le village et le lac (aide à la conception, recherche de financements, cahiers des charges, communication...) pendant les étés 2013 et 2014.

- Avis sur l'implantation de deux **centrales photovoltaïques au sol** sur le plateau de Venasclé, portés par les sociétés Sun'R et Solaire Direct (2010).

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques) et fiches descriptives d'environ 300 **zones humides**;

- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau** (SAGE).

- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.

- Nombreuses **éditions valorisant les patrimoines**, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (7).

- 46 permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc (174 particuliers et 19 communes conseillés)

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdUVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcdUVerdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcdUVerdon.fr